

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 8 mars 2024

### **LABEL TERRITOIRES D'INDUSTRIE** **1<sup>er</sup> Comité régional**

Le label Territoires d'Industrie vise à renforcer les liens entre élus locaux et industriels pour créer un terreau fertile au développement industriel prenant en compte les enjeux de décarbonation et de sobriété foncière des territoires sur la période 2023-2027. Il est axé sur des enjeux de développement de compétences, d'attractivité des métiers, d'écosystèmes d'innovation, et, d'accélération de la transition écologique et énergétique.

Le dispositif Territoire d'Industrie représente pour la Guadeloupe, une opportunité pour renforcer la compétitivité, créer des emplois durables, et dynamiser le tissu économique local. En soutenant le programme, la collectivité régionale souhaite faire de la Guadeloupe, un véritable moteur de l'industrie en France.

Pour la période 2023-2027, trois territoires en Guadeloupe ont été labellisés sur les 183 au niveau national : CAPEX, Communauté de communes de Marie-Galante avec la Communauté d'Agglomération du Nord Grande Terre, Communauté d'Agglomération Nord Basse Terre avec la Communauté d'Agglomération du Grand Sud Caraïbes.

En recrutant en avril 2023, une cheffe de projet chargée d'accompagner les territoires, la Région affirme ainsi sa volonté de développer le potentiel industriel de la Guadeloupe. Elle poursuivra son engagement en direction des 3 territoires.

Ce mercredi 6 mars, le secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture, Yves DAREAU, a copiloté avec José ENCELADE, directeur de la stratégie des interventions économiques au sein de la collectivité régionale, le comité de pilotage régional de lancement de ces trois territoires labellisés Territoires d'Industrie. Ce 1<sup>er</sup> comité de pilotage lance ainsi cette dynamique.

Chacun des représentants des trois territoires, élus et industriels, a présenté ses projets prioritaires pour 2024. L'État mobilisera des fonds dédiés à l'ingénierie et à l'investissement des entreprises contribuant au développement de la réindustrialisation dans des secteurs favorisant la transition écologique.

Chaque territoire labellisé va maintenant déployer son plan d'actions pour 2024, l'État et le Conseil Régional seront à leurs côtés.

#### Contact presse

Préfecture : [anna.gouttenoire@guadeloupe.gouv.fr](mailto:anna.gouttenoire@guadeloupe.gouv.fr)

Conseil régional de Guadeloupe : [karel.clotaire@regionguadeloupe.fr](mailto:karel.clotaire@regionguadeloupe.fr)